

---

# Chartre Newcal

## Notre engagement qualitatif

---

### - Démarche commerciale et étude

- Le membre du réseau Newcal s'engage vis à vis du futur client à
  - Analyser et répondre à sa requête.
  - Proposer la solution la mieux adaptée au projet.
  - Réaliser une étude avec une offre précise et détaillée, pour un résultat performant.
  - Obligation d'établir un devis gratuit et détaillé.
  - Garantir un prix ferme et définitif pendant 30 jours.

### - Produits et services

- Le membre du réseau Newcal s'inscrit dans un respect de qualité et de prix du marché pour les produits proposés.
- Le membre du réseau Newcal consolide son savoir-faire grâce à des formations régulières aux nouvelles technologies.

### - Exécution des travaux

- Le membre du réseau Newcal assure un suivi de chantier irréprochable en :
  - Prévoyant les dates d'interventions et les délais en accord à son planning.
  - Réalisant l'installation dans les règles de l'art, tout en préservant l'esthétique du milieu environnemental.
  - Honorant les demandes du client selon commandes validées.
  - Assurant à la fin des travaux un parfait état de propreté des lieux d'intervention.

### - Garanties et assurances

- Le membre du réseau Newcal s'engage à être en règle avec tous les documents administratifs et tout autre document nécessaire dans son activité :
  - Qualification affichée ou nécessaire selon travaux effectués
  - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
  - Assurance décennale, selon la nature des travaux
  - Employer du personnel déclaré, qualifié et de qualité

**Cette charte fait partie intégrante des conditions  
d'adhésion au réseau Newcal.**